

Extrait des délibérations
de la Commission permanente

N° CP-2021-1-6-2
Séance du lundi 25 janvier 2021

**ATTRIBUTION ANTICIPÉE DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AU TITRE
DU SOUTIEN AU PATRIMOINE**

Présidence de : M. BIERRY Frédéric

PRESENTS :

BAUER Marcel, BERTRAND Rémi, BEY Françoise, BIHL Pierre, BURGER Etienne, CAHN Mathieu, DEBES Vincent, DELATTRE Cécile, DELMOND Max, DIETRICH Martine, DILIGENT Danielle, DOLLINGER Isabelle, DREXLER Sabine, ELKOUBY Eric, ERBS André, KALTENBACH-ERNST Nathalie, FERRARI Pascal, FISCHER Bernard, GRAEF-ECKERT Catherine, GRAPPE Alain, GROFF Bernadette, HABIG Michel, HAGENBACH Vincent, HEINTZ Paul, HEMEDINGER Yves, HOMMEL Denis, JANDER Nicolas, JEANPERT Chantal, JENN Fatima, JURDANT-PFEIFFER Pascale, KEMPF Suzanne, Mme KLINKERT Brigitte, KOCHERT Stéphanie, LUTENBACHER Annick, MARAJO-GUTHMULLER Nathalie, MARTIN Monique, MILLION Lara, MORITZ Christine, MULLER Betty, MULLER Lucien, MULLER-BRONN Laurence, MUNCK Marc, PAGLIARULO Karine, RAPP Catherine, SCHITTLY Marc, SCHMIDIGER Pascale, SCHULTZ Denis, STRAUMANN Eric, SUBLON Yves, THOMAS Nicole, VALLAT Marie-France, VOGT Pierre, WITH Rémy, WOLFHUGEL Christiane, ZAEGEL Sébastien

EXCUSES AVEC PROCURATION :

Mme ALFANO Alfonsa donne procuration à Mme DELATTRE Cécile
Mme BOHN Patricia donne procuration à M. MUNCK Marc
Mme BUFFET Françoise donne procuration à M. CAHN Mathieu
M. CARBIENER Thierry donne procuration à M. JANDER Nicolas
Mme ESCHLIMANN Michèle donne procuration à BERTRAND Rémi
Mme GREIGERT Catherine donne procuration à M. BAUER Marcel
Mme HELDERLE Emilie donne procuration à M. BIHL Pierre
M. HOERLE Jean-Louis donne procuration à Mme DILIGENT Danielle
Mme HOLDERITH Nadine donne procuration à Mme THOMAS Nicole
Mme JUNG Martine donne procuration à M. ELKOUBY Éric
M. LE TALLEC Yves donne procuration à M. BIERRY Frédéric
Mme LEHMANN Marie-Paule donne procuration à M. Etienne BURGER
M. MAURER Jean-Philippe donne procuration à M. BIERRY Frédéric
Mme MEHLEN-VETTER Josiane donne procuration à M. HAGENBACH Vincent
M. MEYER Philippe donne procuration à Mme JEANPERT Chantal
M. OEHLER Serge donne procuration à Mme BEY Françoise
Mme ORLANDI Fabienne donne procuration à M. WITH Rémy
M. SENE Marc donne procuration M. BURGER Etienne
M. TRIMAILLE Philippe donne procuration à M. JANDER Nicolas
M. WOLF Etienne donne procuration à Mme WOLFHUGEL Christiane

EXCUSE :

ADRIAN Daniel

ABSENTS :

COUCHOT Alain, MATT Nicolas, PFERSDORFF Françoise

La Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente ;
- VU l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à l'adoption et l'exécution des budgets ;
- VU la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000, plus particulièrement son article 10 et son décret d'application n° 2001-495 du 6 juin 2001 imposant la passation d'une convention à l'occasion du versement d'une subvention supérieure à 23 000 € en faveur d'organismes de droit privé ;
- VU la délibération de la Commission Permanente du Conseil Départemental du Haut-Rhin n° 2020-1-7-2 du 17 du janvier 2020 relative à la convention de partenariat et de fonctionnement avec l'Association de Gestion et d'Animation du Parc Textile de Wesserling 2020-2022, signée le 23 janvier 2020 ;
- VU la délibération de l'Assemblée de la Collectivité européenne d'Alsace n° CD-2021-1-1-4 du 2 janvier 2021 relative aux délégations de compétences de l'Assemblée à la Commission Permanente ;
- VU la délibération de l'Assemblée de la Collectivité européenne d'Alsace n° CD-2021-1-1-9 du 2 janvier 2021 relative à l'exécution anticipée du Budget 2021 ;
- VU le règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU l'avis de la Commission de la Culture et du Patrimoine du Département du Haut-Rhin du 17 décembre 2020,
- VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ✧ Attribue et autorise le versement des subventions de fonctionnement ci-après, conformément à l'annexe A à la présente délibération :
 - 164 000 € à l'Association pour la Gestion et l'Animation du Parc Textile de Wesserling, correspondant à 40 % de la subvention allouée en 2020 ;
 - 160 000 € à l'Association Ecomusée d'Alsace, correspondant à 40 % de la subvention allouée en 2020 ;

- ▲ Valide et autorise le Président du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à signer l'avenant et la convention qui formalisent l'octroi des aides précitées, à savoir :
- l'avenant n° 1 à la convention du 23 Janvier 2020 avec l'Association pour la Gestion et l'Animation du Parc Textile de Wesserling, joint en annexe 1 à la délibération ;
 - la convention avec l'Association de l'Ecomusée d'Alsace, jointe en annexe 2 à la délibération.

Mmes LUTENBACHER et ORLANDI ne participent ni au débat ni au vote en leur qualité de membres du bureau de l'Association pour la Gestion et l'Animation du parc Textile de Wesserling.

M. FERRARI et Mme DREXLER ne participent ni au débat ni au vote en leur qualité d'Administrateur de l'Association pour la Gestion et l'Animation du parc Textile de Wesserling.

M. GRAPPE, Mme GROFF, M. HABIG, Mme PAGLIARULO, Mme VALLAT ne participent ni au débat ni au vote en leur qualité d'Administrateur de l'Association Ecomusée d'Alsace.

Le Président



Frédéric BIERRY

Adopté à l'unanimité